

DISPOSITIONS D'APPLICATION RELATIVES AUX DISPENSES ET EQUIVALENCES ACCORDEES POUR LES LANGUES ETRANGERES : BSC EN ECONOMIE D'ENTREPRISE

BUT

Les présentes dispositions d'application ont pour but de préciser l'art. 11 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO concernant les dispenses et équivalences pouvant être accordées, pour les langues étrangères, aux étudiant-e-s de la filière Bachelor of Science HES-SO en Economie d'entreprise¹.

PRINCIPES

Peuvent bénéficier d'une **équivalence** :

1. les étudiant-e-s ayant obtenu, dans un délai de 2 ans avant l'admission dans la filière, un certificat international de langue :
 - de niveau C2 pour un certificat à caractère généraliste, ou
 - équivalent C1 ou supérieur pour un certificat en lien avec les compétences développées en Economie d'entreprise ;
2. les étudiant-e-s ayant effectué leur scolarité dans le secondaire II avec l'obtention d'une maturité bilingue dans une autre langue, dans un délai de 2 ans avant l'admission dans la filière ;
3. les étudiant-e-s ayant obtenu une maturité dans la langue concernée.

Peuvent bénéficier d'une **dispense** (dispense du suivi des cours, mais obligation d'effectuer l'ensemble des contrôles continus et examens) :

les étudiant-e-s ayant obtenu, dans un délai de 2 ans avant l'admission dans la filière, un certificat international de langue :

- de niveau C1 pour un certificat à caractère généraliste, ou
- de niveau B2 pour un certificat en lien avec les compétences développées en Economie d'entreprise.

Des dispenses « sur dossier » ne sont en principe pas accordées aux étudiant-e-s s'estimant bilingues mais ne remplissant pas la condition du certificat international de langue susmentionnée. Toutefois, exceptionnellement et après tests et auditions préalables, une dispense pourrait leur être accordée.

¹ Pour les équivalences accordées aux étudiant-e-s en provenance de la filière HES-SO BSc en International Business Management ou BSc en Droit économique, cf. voir également les dispositions d'application relatives aux équivalences accordées lors de changement de filière : BSc en Droit économique, BSc en International Business Management, BSc en Economie d'entreprise.

TABLEAUX D'OBTENTION DES EQUIVALENCES ET DES DISPENSES EN CAS DE PRESENTATION DE CERTIFICATS INTERNATIONAUX DE LANGUE

Type de Certificat	Niveau B2	Niveau C1	Niveau C2
Caractère généraliste		Dispense	<i>Equivalence</i>
Caractère « économie »	Dispense	<i>Equivalence</i>	<i>Equivalence</i>

APPLICATION POUR L'ANGLAIS

Type de Certificat	Niveau B2	Niveau C1	Niveau C2
Caractère généraliste		Dispense <ul style="list-style-type: none"> • Cambridge English scale \geq 180-199 pts • TOEIC \geq 945 pts + entretien • C1 IELTS 7.5 pts • telc English B2-C1 University (all sub-tests to be passed at C1 level) • telc English C1 • TOEFL iBT \geq 110 pts 	<i>Equivalence</i> <ul style="list-style-type: none"> • Cambridge English scale \geq 200 pts • C2 IELTS \geq 8.0-9 • telc English C2
Caractère « économie »	Dispense <ul style="list-style-type: none"> • B2 – BEC Vantage, B ou plus (> 74 points) 	<i>Equivalence</i> <ul style="list-style-type: none"> • BEC Higher Cambridge English scale \geq 180 pts • telc English B2-C1 Business (all sub-tests to be passed at C1 level) 	<i>Equivalence</i>

APPLICATION POUR L'ALLEMAND

Type de Certificat	Niveau B2	Niveau C1	Niveau C2
Caractère généraliste		Dispense <ul style="list-style-type: none"> • Goethe-Zertifikat C1 • telc Deutsch C1 • telc Deutsch C1 Hochschule • ÖSD Zertifikat C1 • TestDaF – Niveaustufe 5 	Equivalence <ul style="list-style-type: none"> • Goethe-Zertifikat C2 • telc Deutsch C2 • ÖSD Zertifikat C2 Wirtschaftssprache Deutsch
Caractère « économie »	Dispense <ul style="list-style-type: none"> • telc Deutsch B1-B2 Beruf – toutes les parties de l'examen sont évaluées au niveau B2 • telc Deutsch B2+ Beruf, résultat supérieur ou équivalent à « gut » • telc Deutsch B2-C1 Beruf – toutes les parties de l'examen sont évaluées au minimum au niveau B2 	Equivalence <ul style="list-style-type: none"> • telc Deutsch B2-C1 Beruf – toutes les parties de l'examen sont évaluées au niveau C1 • telc Deutsch C1 Beruf • Prüfung Wirtschaftsdeutsch International (PWD) (Niveau C1) 	Equivalence

APPLICATION POUR LE FRANÇAIS

Type de Certificat	Niveau B2	Niveau C1	Niveau C2
Caractère généraliste		Dispense <ul style="list-style-type: none"> • C1-TFI (Test de Français International) > 830 – 935 • C1-DALF 	Equivalence <ul style="list-style-type: none"> • C2-TFI > 940 – 990 • C2-DALF
Caractère « économie »	Dispense <ul style="list-style-type: none"> • B2-CCIP DFP Affaires (Chambre de commerce et de l'Industrie de Paris) 	Equivalence <ul style="list-style-type: none"> • C1-CCIP DFP Affaires (Chambre de commerce et de l'Industrie de Paris) 	Equivalence <ul style="list-style-type: none"> • C2-CCIG (Chambre de commerce de l'Industrie de Genève)

APPLICATION POUR L'ITALIEN

Type de Certificat	Niveau B2	Niveau C1	Niveau C2
Caractère généraliste		Dispense • CELI 4 (Università di Perugia) • CILS 3 (Università di Siena) • DALI C1 (AIL- Accademia Italiana di Lingua di Firenze) • PLIDA C1 (Società Dante Alighieri)	Equivalence • CELI 5 (Università di Perugia) • CILS 4 (Università di Siena) • DALI C2 (AIL-Accademia Italiana di Lingua di Firenze) • PLIDA C2 (Società Dante Alighieri)
Caractère « économie »	Dispense	Equivalence • DALC C1 (AIL-Accademia Italiana di Lingua di Firenze)	Equivalence

APPLICATION POUR LE RUSSE

Type de Certificat	Niveau B2	Niveau C1	Niveau C2
Caractère généraliste		Dispense • ТРКИ-3 Test of Russian as a Foreign Language - 3	Equivalence • ТРКИ-4 Test of Russian as a Foreign Language - 4
Caractère « économie »	Dispense • В2 – РЯДО. Средний уровень	Equivalence • C1 – РЯДО. Продвинутый уровень	Equivalence

DISPOSITIONS FINALES

Les présentes dispositions d'application abrogent :

- le mémorandum du 9 février 2010 relatif à la Prise de position des professeur-e-s de langue relative aux dispenses et équivalences pour les langues étrangères Allemand, Anglais et Français adopté par le Conseil de domaine Economie et Services le 23 février 2010 ;
- le mémorandum du 1^{er} octobre 2013 concernant la Prise de position relative aux dispenses et équivalences pour les langues étrangères Italien et Russe adopté par le Conseil de domaine Economie et Services le 5 novembre 2013.

Les présentes dispositions d'application ont été adoptées par décision du Conseil de domaine lors de sa séance du 28 août 2019. Elles entrent en vigueur immédiatement.